

**Département du Val-de-Marne**  
**Arrondissement de Nogent-sur-Marne**  
Nombre de membres composant  
le Conseil d'Administration ..... 17  
Membres en exercice ..... 17  
Présent.e.s ou représenté.e.s  
à la séance..... 12  
Excusé.e.s ou Absent.e.s  
à la séance.....5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**CCAS**  
**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Délibération n°07-2026-02-17**

Création d'emplois pour l'accroissement temporaire et  
saisonnier d'activités pour l'année 2026

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

**ETAIENT PRESENT.E.S** : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

**REPRESENTE.E.S** : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

**EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S** : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

**VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-23-1° et L332-23-2° ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**CONSIDERANT** que sur certaines périodes, le C.C.A.S. met en place des dispositifs supplémentaires à l'activité dite « normale »,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité principalement sur les clubs de loisirs, le transport, le portage de repas ou l'animation en centre social,

**CONSIDERANT** que le personnel permanent titulaire ou contractuel ne peut supporter cette augmentation d'activité,

### DECIDE A L'UNANIMITE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Président ou son-sa représentant-e, à créer les emplois non permanents suivants :

- Pour un accroissement temporaire d'activité

Grade	Nbre	Missions	Durée hebdo-madaire	Durée	Indice brut de rémunération	Niveau de diplôme ou titre minimum et/ ou expérience professionnelle significative
Animateurs territoriaux	2	Mettre en place des animations en directions des séniors et d'un public intergénérationnel	Temps complet, soit 36h40	Durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18	Min 389- Maxi 597	Niveau de diplôme 4 et/ ou expérience professionnelle significative
Rédacteurs territoriaux	1	Assurer l'accompagnement des publics, gestion administrative	Temps complet, soit 36h40		Min 389- Maxi 638	Niveau de diplôme 4 ou 5 et/ ou expérience professionnelle significative
Agents sociaux	2	Assurer le transport, le portage de repas à domicile	Temps complet, soit 36h40		Min 367- Maxi 432	Sans diplôme pour le grade d'accès au cadre d'emploi. Diplôme de niveau 3 et/ ou expérience professionnelle significative
Agents sociaux	1	Assurer le transport, le portage de repas à domicile	Temps non complet, soit 22 heures		Min 367- Maxi 432	Sans diplôme pour le grade d'accès au cadre d'emploi. Diplôme de niveau 3 et/ ou expérience professionnelle significative

- Pour un accroissement saisonnier d'activité

Cadre d'emplois	Nbre	Missions	Durée hebdomadaire	Durée	Indice brut de rémunération	Niveau de diplôme ou titre minimum et/ ou expérience professionnelle significative
Animateurs territoriaux	3	Mettre en place des animations en directions des séniors et d'un public intergénérationnel	Temps complet, soit 36h40	Durée maximale de 4 mois	Min 389- Maxi 597	Niveau de diplôme 4 et/ ou expérience professionnelle significative
Animateurs territoriaux	1	Mettre en place des animations en directions des séniors et d'un public intergénérationnel	Temps non complet, soit 22h	Durée maximale de 4 mois	Min 389- Maxi 597	Niveau de diplôme 4 et/ ou expérience professionnelle significative
Agents sociaux	2	Mettre en place l'accompagnement des publics séniors vers les clubs de loisirs	Temps complet, soit 36h40	Durée maximale de 4 mois	Min 367- Maxi 432	Sans diplôme pour le grade d'accès au cadre d'emploi. Diplôme de niveau 3 et/ ou expérience professionnelle significative

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent,

**ARTICLE 3 :** Que les rémunérations afférentes à ces emplois sont fixées par référence aux indices bruts correspondant au grades concernés, tels que prévus par les dispositions statutaires en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 et suivants, chapitre 12.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le .....  
Publication  
le .....  
Notification  
le .....

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Mme Anne KLOPP**  
Vice-Présidente

Certifié exécutoire  
Le Président,  
Pour le Président et par délégation  
**La Vice-Présidente**



